

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 03 MARS 2023 à 18 HEURES 30**

L'an deux mille vingt-trois le VENDREDI 03 MARS à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.

Présents : ROUET Frédéric, TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy, BOURGEOIS Gérard, SAINT CLAIR SPROUL BOLTON Philippe, JAUMOTTE Ghyslaine, CROSET Bertrand, FABRE Isabelle, DE LUCA Cécile, LORENZI Magali, BLAISE Marine.

Procurations : JEAN Marylène à LORENZI Magali, GAGNAIRE Serge à SAINT CLAIR SPROUL BOLTON Philippe, JEAN Fabien à CROSET Bertrand

Absent : LAZARE Florent

Secrétaire : MACHUROT Suzy

DECISION DU MAIRE

N°01/2023 du 25 janvier 2023 – EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Non préemption sur la propriété sise Zone d'Activité les Fontaynes parcelles section E n°1786, 1794 et 1801 appartenant à la SPL TERRITOIRE VAUCLUSE

N°02/2023 du 26 janvier 2023 – EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Non préemption sur la propriété sise Zone d'Activité les Fontaynes parcelles section E n°1782, 1791 et 1798 appartenant à la SPL TERRITOIRE VAUCLUSE

N°03/2023 du 02 Février 2023 – EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Non préemption sur la propriété sise Zone d'Activité les Fontaynes parcelles section E n°1813, 1819, 1825, 1826, 1829, 1839, 1807 et 1812 appartenant à la SPL TERRITOIRE VAUCLUSE

N°04/2023 du 03 Février 2023 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2023

La commune sollicite le département de Vaucluse pour des travaux d'aménagement du parking de la salle polyvalente et de mise en sécurité du chemin des Pierres au titre des amendes de police à savoir 24 500 euros pour un montant de travaux de 42 175.00 euros H.T.

N°05/2023 du 04 Février 2023 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2023

La commune sollicite l'Etat pour des travaux de mise en accessibilité de l'Eglise au titre de la DETR à savoir 50 304.75 euros pour un montant de travaux de 100 609.50 euros H.T.

N°06/2023 du 09 Février 2023 - CONTRAT DE BAIL LOCATIF AVEC M. FABRICE BERGER

Un contrat de bail locatif est établi entre la commune et Monsieur Fabrice BERGER pour le local 14 bis le Cours à compter du 15 Février 2023.

N°07/2023 du 14 Février 2023 – EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN
Non préemption sur la propriété sise Zone d'Activité les Fontaynes parcelles section E
n°1803, 1805 et 1815 appartenant à la SPL TERRITOIRE VAUCLUSE

DELIBERATIONS

N°1 – MOTION DE SOUTIEN CONTRE L'ABATTAGE DE 12 PLATANES SUR LA RD 942

L'allée de platanes qui borde l'entrée du village est un élément incontournable du patrimoine de la commune. Cette allée dépend du Conseil Départemental. Une lettre du Département nous a appris qu'un platane était atteint du chancre coloré et qu'en plus de l'arbre malade, les 12 platanes autour étaient potentiellement contaminés et devaient être abattus.

Après avoir pris des renseignements auprès de la FREDON PACA organisme chargé de la veille de cette maladie, rien ne prouve que les 12 autres arbres sont contaminés et surtout que leur abattage n'est en aucun cas une assurance que la maladie sera stoppée.

Le Conseil Municipal s'oppose avec détermination à l'abattage inutile des 12 platanes potentiellement sains.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés,

N° 2 – CONVENTION DE MISE EN MARCHE D'UN LOT DE BOIS

La commune est propriétaire de la parcelle A n°761 dans le secteur de la Touraine. L'ASL Pinède des Ocres organise une coupe d'éclaircie à but DFCI dans ce secteur. L'intervention consiste à effectuer une éclaircie dans les pins afin de diminuer la masse combustible. La commune autorise le Maire à signer une convention qui fixera les modalités de cette opération.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

FAIT A VILLES-SUR-AUZON, le 03 mars 2023

Le Maire,
Frédéric ROUET